

Élaborer une stratégie de réduction des risques d'inondation pour le Nouveau- Brunswick

Rapport sur l'atelier des intervenants

28 janvier 2014

6 mars 2014

Contenu

Introduction 3

Ce qu'on nous a dit 5

Objectif 1: Détermination précise des risques d'inondation pour le public 5

Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire 11

Objectif 3: Atténuation éclairée des risques existants 17

Objectif 4: Éducation, collaboration et engagement efficaces 22

Annexes

Annexe 1 : Programme de l'atelier 26

Annexe 2 : Documentation fournie aux participants 27

Annexe 3 : Liste des participants 31

Annexe 4 : Liste des présentateurs, des animateurs et des preneurs de notes 33

Introduction

Lors du discours du trône de novembre 2012, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à amorcer l'élaboration d'une stratégie globale de réduction des risques d'inondation dans l'intérêt de tous les Néo-Brunswickois. Les objectifs d'une telle stratégie sont les suivants :

- Accroître la sécurité du public et éviter les difficultés personnelles
- Réduire les dommages aux immeubles, aux infrastructures et à l'environnement causés par les inondations
- Accroître la résilience des collectivités
- Faire réaliser des économies aux contribuables du Nouveau-Brunswick
- Réduire l'incertitude au sujet des risques d'inondation afin de prendre de meilleures décisions

Un groupe de travail interministériel a ensuite été mis sur pied, et il était composé de représentants du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, du ministère des Transports et de l'Infrastructure et du ministère de la Sécurité publique et de l'Organisation des mesures d'urgence. Le 28 janvier 2014, le groupe de travail a tenu à Fredericton un atelier pour les intervenants. Au total, 38 participants ont pris part à l'atelier, notamment des représentants du milieu universitaire, des administrations locales, des intervenants d'urgence, des groupes d'intérêt public, du gouvernement fédéral et du secteur privé. Quatre objectifs possibles pour la stratégie ont été présentés, ainsi que 11 mesures éventuelles.

Les participants ont été divisés en sept sous-groupes, et ils ont été invités à répondre aux questions suivantes pour chaque objectif :

- 1) Est-ce que l'objectif est utile (nécessaire, important)?
- 2) À votre avis, est-ce qu'il manque des mesures clés en relation avec cet objectif?
- 3) Qui devrait être responsable des mesures à prendre? Quel rôle devraient jouer les intervenants ne faisant pas partie du gouvernement?
- 4) Est-ce que les participants aimeraient faire d'autres commentaires?

Chaque sous-groupe était animé par un représentant de l'un des ministères composant le groupe de travail interministériel, et ces animateurs étaient sous la supervision générale d'un animateur externe.

Le présent document résume les opinions exprimées par les participants de l'atelier, obtenues à partir de leurs commentaires écrits (fournis durant les séances en sous-groupes) et de leurs commentaires verbaux (consignés durant les séances en sous-groupe par les preneurs de notes assignés à chaque groupe).

À la lumière de l'étendue des discussions et du niveau de participation des intervenants, il semble que les participants sont déjà conscients de la nécessité d'une stratégie de réduction des risques d'inondation. La question n'était pas de savoir s'il fallait ou non élaborer une telle stratégie, mais plutôt de savoir quand et comment l'élaborer. De nombreux participants étaient prêts à donner leur avis à propos du calendrier, de la mise en œuvre et du contenu des mesures à prendre. Ainsi, les nombreux commentaires qui ont été faits au cours de cet atelier serviront non seulement à établir la stratégie, mais aussi à préparer et à documenter sa mise en œuvre. Les commentaires détaillés sont présentés dans les pages suivantes.

Ce qu'on nous a dit

Objectif 1 : Détermination précise des risques d'inondation pour le public

Détermination précise des zones susceptibles d'être inondées à l'avenir.

Projet de mesures

1. *Mettre à jour et bonifier l'ensemble des cartes de risques d'inondation du Nouveau-Brunswick.*
 - *Adopter des normes techniques de cartographie adéquates*
 - *Acquérir les données nécessaires*
 - *Calibrer la cartographie mise au point*
 - *Déterminer un cycle de renouvellement*

2. *Solliciter la participation des collectivités locales dans le processus de cartographie des risques d'inondation.*
 - *Établir un partenariat avec les autres provinces, des établissements scolaires, des experts techniques et les collectivités de la région.*

Résumé de la discussion au sein des sous-groupes

1) Est-ce que l'objectif est utile (nécessaire, important)?

Il semble y avoir un large consensus quant à l'utilité de l'objectif 1. Cette opinion est exprimée à l'aide de mots ou d'expressions comme « *évidemment* », « *une initiative clé* », « *bien sûr* », « *absolument nécessaire* », « *essentiel* », « *le fondement de tout ce qui suivra* », « *extrêmement important* », « *oui, oui, oui* », « *un incontournable* », « *économiquement et politiquement responsable* », « *un bon objectif mesurable* ».

2) À votre avis, est-ce qu'il manque des mesures clés en relation avec cet objectif?

Aux fins de présentation, les commentaires des participants ont été divisés en deux groupes : 1) la description des mesures manquantes qui devraient expressément être incluses dans le document sur la stratégie, y compris les suggestions à propos de la reformulation ou de la clarification des mesures qui ont été présentées; 2) les énoncés portant sur des éléments particuliers qui devront être pris en compte

dans la mise en œuvre des projets de mesures.

Le classement ci-dessus a été établi tout en reconnaissant qu'il existe un certain chevauchement entre les deux catégories. Il est également important de noter que l'ordre de présentation des réponses ne représente ni un classement ni un ordre de priorité.

Mesures manquantes ou clarifications requises aux projets de mesures

En général, ces commentaires découlent de la volonté d'inclure davantage d'information dans la stratégie à propos de questions telles que les normes cartographiques, les priorités cartographiques, le calendrier, les méthodes de mise en œuvre et le financement :

- L'établissement de priorités quant aux secteurs qui devraient être cartographiés.
- Un calendrier et un plan clairs pour la réalisation de la cartographie requise.
- Une estimation du financement requis et de la source de celui-ci.
- Un énoncé sur la façon dont les cartes sur les risques devront être utilisées et mises en œuvre à l'échelle locale.
- Une description des niveaux de précision requis (devant servir d'orientation préliminaire pour l'élaboration de normes cartographiques).
- Les mesures et le processus de mise en œuvre proposés doivent faire l'objet d'une discussion publique et d'un accord avant qu'une décision soit prise.

La communication, la transmission de l'information et l'éducation sont vues par plusieurs personnes comme étant des composantes essentielles de cet objectif, y compris en ce qui a trait à :

- la façon d'interpréter les cartes;
- une description de leur utilité et de leur valeur;
- ce que le gouvernement prévoit faire avec ces cartes;
- l'élaboration d'un message clair à présenter au public en même temps que les cartes.

On relève la nécessité en particulier de tenir des séances de formation pour les conseils locaux et les maires afin qu'ils comprennent bien le travail qui est accompli et pourquoi. Comme l'ont indiqué certains à l'objectif 4, les participants estiment qu'une éducation, une participation et une collaboration efficaces devraient faire partie intégrante de tous les objectifs et non pas constituer un objectif distinct.

Certains participants sont d'avis que l'initiative de cartographie des risques d'inondation représente une occasion de gérer ou d'atténuer les inondations et de mettre en lumière leurs causes, et non pas seulement de déterminer les limites des inondations. Par exemple, les modèles utilisés pour générer les cartes pourraient être utilisés pour étudier et documenter les relations entre la modification de la couverture terrestre (aménagement des terres) et l'écoulement de surface, ainsi que les bienfaits associés à la conservation des forêts et des terres humides. L'influence humaine sur les niveaux d'inondation pourrait aussi être documentée

Détails sur la mise en œuvre

Ces commentaires portent sur une variété de détails techniques et administratifs principalement liés à la production et à la distribution de cartes sur les risques d'inondation :

- Établissement d'un cycle de renouvellement des cartes
- Évaluation des meilleures technologies cartographiques abordables
- Veiller à ce que les cartes soient accompagnées des renseignements généraux appropriés (avis de non-responsabilité, limitations, méthode d'analyse, interprétation des résultats, etc.)
- Cartographie à l'échelle provinciale (disponible dans toutes les collectivités)
- Utilisation de normes et de critères de qualité uniformes à l'échelle provinciale sous la supervision d'une équipe multidisciplinaire de cartographie (éviter les pressions politiques locales en vue de « déplacer les limites »)
- Assurer à tous l'accès gratuit aux cartes, sur le site Web de GeoNB et par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick
- Aucune nouvelle carte réalisée d'ici la création de normes cartographiques provinciales
- Les cartes doivent indiquer combien de temps les inondations sont susceptibles de durer ainsi que l'étendue des inondations (p. ex., code de couleurs).
- Des données socioéconomiques doivent être incluses sur les cartes (pour montrer les conséquences ainsi que les risques).
- Les normes et les spécifications cartographiques doivent être mises à la disposition des consultants du secteur privé.
- Cartes d'inondation pour les petites et les grandes rivières
- Établir des zones d'intensité des inondations plutôt que des limites d'inondation (comme pour la politique de protection des zones côtières)

Certains participants ont fait des commentaires additionnels sur les types de réseaux de collecte d'information et de données qui seraient nécessaires pour faciliter la préparation de cartes à jour sur les risques d'inondation ainsi que des stratégies requises pour veiller à ce que l'information nécessaire soit disponible et partagée :

- Réseaux de surveillance environnementale (à l'échelle provinciale, et non au cas par cas)
- Cartographie numérique Lidar à haute résolution pour l'utilisation des terres, la topographie, etc.
- Données à long terme sur le climat et le débit des cours d'eau
- Connaissance locale historique des inondations afin d'aider à calibrer les cartes
- Porter attention au processus de partage de l'information (cela ne se fait pas tout seul, il faut de la formation); programmes pour assurer l'exactitude du partage de l'information
- « Externalisation ouverte » (science citoyenne appuyée par de la formation)
- Inventaire des ponceaux et des ponts (ces données ne peuvent pas être obtenues par Lidar).

3) Qui devrait être responsable des mesures à prendre? Quel rôle devraient jouer les intervenants ne faisant pas partie du gouvernement?

Les participants ont exprimé des opinions très diverses sur ce sujet, non seulement pour cet objectif, mais aussi pour tous les autres objectifs. De nombreuses permutations et associations d'acteurs ont été proposées. Cette diversité d'opinions s'explique en grande partie par le fait que certains croient que les mesures doivent être gérées selon une « approche descendante » (une approche uniforme à l'échelle provinciale), tandis que d'autres estiment qu'il faut adopter une « approche ascendante » gérée à l'échelle locale et adaptée en fonction des réalités et des priorités locales. On note aussi une dichotomie connexe en ce qui a trait à l'importance relative accordée à l'uniformité et à la diversité quant aux détails et au processus de mise en œuvre. Malgré tout, des tendances et des thèmes communs se profilent et sont résumés ci-après. Veuillez noter que les commentaires présentés ci-dessous s'appliquent aussi aux objectifs 2, 3 et 4.

- La participation de divers groupes, organismes et particuliers, tous à la même table en même temps, est requise.
- De nombreux intervenants provenant de divers secteurs et ayant des intérêts variés peuvent contribuer à la discussion (compétences, relations interpersonnelles, connaissances locales, financement, etc.).
- La coopération et la collaboration entre les différents intervenants de même que l'ouverture d'esprit sont essentielles.
- Nécessité de combiner et d'utiliser toutes les ressources disponibles
- Nécessité de trouver l'équilibre entre les intérêts locaux et les responsabilités et l'obligation de rendre compte du gouvernement provincial
- Le gouvernement n'a pas besoin de tout diriger, mais il a certaines responsabilités imposées par la loi.
- Rôle possible des administrations locales en tant qu'intermédiaires auprès des intervenants locaux
- Les mesures nécessitent une gestion à l'échelle locale.
- Faire participer les organismes qui communiquent directement avec les propriétaires fonciers
- Nécessité de tirer parti de l'expertise de particuliers
- Le gouvernement provincial joue un rôle clé sur le plan de la coordination, de la fourniture de ressources et de l'établissement de normes (à des fins d'équité et d'uniformité).
- Les utilisateurs précoces et les « champions » jouent un rôle important dans la mise en œuvre des mesures (ils donnent l'exemple).
- Les intervenants d'urgence peuvent être la « voix de la raison » dans les collectivités locales.
- Les Premières Nations ont un rôle à jouer (p. ex., connaissances traditionnelles sur les cours d'eau, transmission de l'information à leurs collectivités).
- Des possibilités pourraient exister en matière de direction conjointe.
- La participation du milieu universitaire peut contribuer à rendre les mesures plus crédibles.

- Les entités les plus touchées par les inondations (incluant celles ayant un passif financier) doivent jouer un rôle clé.
- Les commissions de services régionaux peuvent aider les municipalités à collaborer.
- Il est important de faire participer le secteur privé et les associations professionnelles (connaissances, leadership, données et autres ressources).
- Les personnes et les organisations ayant des compétences, des connaissances et l'autorité nécessaires pour faire avancer les choses et modifier les comportements ont une responsabilité supplémentaire.
- Le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle (législation, financement et expertise).
- Les autres provinces peuvent également jouer un rôle en tant que sources d'information et d'expérience. Une collaboration régionale en Atlantique pourrait s'avérer profitable.
- Il est avantageux de faire participer les acteurs ayant un point de vue régional (bassin hydrographique).

4) Est-ce que les participants aimeraient faire d'autres commentaires?

Divers autres commentaires ont été formulés dans le cadre de la discussion :

- L'objectif 1 est très important, mais le gouvernement doit aussi aller de l'avant en vue d'atteindre les autres objectifs.
- La création de cartes sur les risques d'inondation nécessitera beaucoup d'argent et d'autres ressources.
- Si de nouvelles cartes sont créées et utilisées, il faut qu'on puisse se fier aux fréquences et aux niveaux d'inondation prévus. Compte tenu des changements climatiques, dans quelle mesure ces prévisions peuvent-elles être exactes?
- Il y a une certaine urgence associée à cette tâche. Il faut commencer, peu importe les données disponibles. Il ne faut pas attendre d'avoir des données parfaites ou complètes.
- Il est très important de faire participer les collectivités dès le début du processus afin qu'il n'y ait aucune surprise (groupes d'intervenants, groupes de discussion). La cartographie doit être itérative et inclure autant de personnes que possible. La réalisation de cet objectif en collaboration (collaboration technique et relations interpersonnelles) permettra d'obtenir les meilleurs résultats.
- Cette initiative créera des tensions entre les intérêts privés (promoteurs) et les intérêts publics (sécurité publique). Les considérations publiques ne doivent pas éclipser les considérations et les résultats scientifiques ou techniques. La volonté politique devra être forte et généralisée.
- L'utilisation de normes cartographiques provinciales permettra d'éviter que l'initiative s'enlise dans les politiques locales.
- Cette initiative doit être fondée sur des politiques, appuyée par la science et axée sur les régions où elle est nécessaire.
- Le coût de la production des cartes doit être partagé (si les cartes sont utilisées dans le cadre d'autres initiatives comme la gestion ou la cartographie des terres humides).

- Une fois la cartographie des inondations réalisée, le gouvernement provincial aura l'obligation de la dévoiler.
- Les propriétaires sont inquiets à propos des effets possibles de la communication des renseignements sur les inondations sur la valeur de leur propriété.
- Certaines municipalités craignent de devoir assumer la responsabilité qui pourrait découler de la détermination des risques d'inondation.

Objectif 2 : Planification et gestion proactives de l'utilisation du territoire

Planification juste et équitable pour la gestion des risques d'inondation dans les futurs aménagements.

Projets de mesures:

- 3. Élaborer une politique provinciale qui orientera l'aménagement et les activités dans les zones inondables, et fournir l'information pertinente aux collectivités.*
- 4. Lorsque le gouvernement provincial finance ou approuve des projets d'aménagement et des activités, il doit veiller à ce que les risques d'inondation soient pris en compte.*
- 5. Promouvoir des normes de conception et d'ingénierie pour la gestion des eaux pluviales qui soient fondées sur les données climatiques les plus récentes.*

Résumé de la discussion au sein des sous-groupes

1) Est-ce que l'objectif est utile (nécessaire, important)?

Les participants sont généralement d'accord pour dire que cet objectif est utile. Cette opinion s'exprime par l'utilisation de mots et d'expressions comme « *nécessaire* », « *obligatoire* », « *hautement important* », « *absolument essentiel* », « *très important* », « *absolument utile* », « *une obligation* », « *essentiel* ».

Dans certains cas, l'appui accordé à cet objectif est conditionnel : 1) « *à condition que les administrations territoriales soient correctement définies* », 2) « *si le cadre de planification est appliqué de façon générale* (afin qu'une municipalité ne puisse pas attirer des aménagements au détriment d'une autre), 3) « *si l'objectif est abordé d'un point de vue régional* (ce qui le rendra plus efficace) », 4) « *oui, à condition qu'on détermine d'abord les risques d'inondation* », 5) « *tout le monde doit être soumis aux mêmes règles* ».

D'autres ont indiqué que l'objectif général est trop vague et qu'il devrait être énoncé plus clairement.

2) À votre avis, est-ce qu'il manque des mesures clés en relation avec cet objectif?

Voir les remarques préliminaires à la question 2 de l'objectif 1.

Mesures manquantes ou clarifications requises aux projets de mesures

Certains commentaires témoignent du désir de voir le gouvernement provincial utiliser la stratégie comme moyen d'exprimer plus clairement sa vision quant à la façon de réglementer et de gérer l'utilisation des terres dans les zones vulnérables aux inondations. D'autres questions techniques, administratives et législatives ont été soulevées :

Leadership provincial

- À ce stade, le gouvernement provincial doit faire preuve de franchise en faisant connaître clairement ses intérêts (l'approche qu'il privilégie).
- Il y a un manque d'orientation à l'échelle provinciale. Le gouvernement doit s'engager à établir une politique de planification et à définir le rôle des municipalités dans la mise en œuvre de la politique provinciale.
- Les types d'outils nécessaires pour l'analyse et la prise de décisions doivent être établis (arrêtés, etc.), et il faut déterminer qui les fournira et qui les recevra.
- Nécessité de proposer un calendrier pour la mise en œuvre

Questions législatives

- Les mesures à prendre doivent comprendre l'abolition des obstacles juridiques qui nuisent aux solutions créatives de planification.
- Les mesures doivent tenir compte de la nécessité de réorganiser les plans municipaux au moyen de la planification municipale et rurale.
- Cet objectif doit être réalisé en même temps que l'actualisation de la *Loi sur l'urbanisme* et de la *Loi sur les municipalités* (nécessité de changer les lois, et non d'élaborer une politique)
- L'autorité locale ayant la capacité de prendre les décisions requises et de les faire appliquer doit être établie ou définie plus clairement.

Cadre de gestion de l'utilisation des sols

- Élaborer des lignes directrices pour la planification régionale qui englobent la planification liée aux risques d'inondation.
- Nécessité d'élaborer des plans locaux et régionaux obligatoires de réduction des risques d'inondation ainsi qu'un plan visant à renforcer la résilience aux changements climatiques

Examen et approbation des aménagements

- La question n'est pas abordée du point de vue des études d'impact sur l'environnement. Les changements éventuels dans le régime des inondations causés par l'aménagement doivent être considérés comme un impact sur l'environnement. L'impact potentiel du climat sur les projets

doit aussi être pris en compte.

Autres points à considérer

- L'expression « pris en compte » utilisée dans le 4^e projet de mesure n'est pas assez forte (trop vague).
- Un plan de recherche est nécessaire pour déterminer les mesures de protection appropriées.
- Il faut déterminer dans quelle mesure les arrêtés relatifs aux inondations sont efficaces.
- La politique provinciale d'urbanisme comprendrait-elle un guide avec des exemples pour les urbanistes (p. ex. arrêtés de zonage dans les plaines inondables)?
- Les types d'infrastructure ciblés doivent être décrits.
- Les sources de financement pour la mise en œuvre doivent être déterminées.
- Définir ce qu'on entend par « les plus récentes données climatiques disponibles ».

Détails sur la mise en œuvre

Certains commentaires mettent mis l'accent sur les mérites relatifs de la mise en place d'exigences obligatoires ou de lignes directrices et sur la dichotomie entre une certaine marge de manœuvre à l'échelle locale et des normes uniformes à l'échelle provinciale. Différents enjeux techniques et administratifs ont aussi été soulevés, notamment à propos des normes de conception, des décisions fondées sur les risques, des considérations financières et des modifications éventuelles de la législation existante et des composantes administratives de l'urbanisme et de l'approbation en matière d'aménagement.

Cadre de gestion de l'utilisation des sols

- Élaborer des normes strictes et obligatoires à l'échelle provinciale (une approche provinciale cohérente établissant des exigences minimales) appuyées par les arrêtés municipaux correspondants.
- Les municipalités doivent être libres de choisir à condition de respecter la norme minimale établie par le gouvernement provincial. Les lignes directrices doivent être souples. Une solution unique ne peut pas convenir à toutes les municipalités.
- Il faut faire en sorte d'empêcher de nouveaux aménagements sur des terres inondables.
- La politique doit permettre aux municipalités de répondre autre chose que « non » aux projets d'aménagement (possibilité de dire « oui » à certaines conditions).
- Utiliser une planification à l'échelle du bassin hydrographique pour guider l'aménagement (s'inspirer du modèle de protection de la nature de l'Ontario).
- Envisager d'adopter une politique en vertu de laquelle le gouvernement provincial achèterait les terres inondables.
- Il faut inclure d'une façon ou d'une autre les régions non constituées en municipalités (mêmes politiques et orientations que les municipalités).

- Aucun financement public ne devrait être accordé à un projet d'aménagement qui ne prévoit aucune planification liée aux inondations.
- Il faut recourir à une planification à long terme (50 à 100 ans)
- Les politiques de gestion des inondations doivent être revues et révisées régulièrement (cycle de renouvellement), pas seulement les cartes.
- Les propriétés existantes devraient bénéficier de droits acquis, mais il faudrait également limiter l'indemnisation financière en cas de dommages causés par une inondation. On devrait également offrir des incitatifs financiers pour les mesures de protection contre les inondations (modèle d'Efficacité NB).

Normes de conception et codes du bâtiment

- Élaborer des normes de conception qui encouragent l'utilisation de systèmes naturels (p. ex., les terres humides) pour la gestion des eaux pluviales. Les infrastructures vertes et les caractéristiques naturelles (zones tampons de végétation, rétention d'arbres, etc.) doivent être envisagées en premier lieu avant le recours à des infrastructures construites.
- Les meilleures pratiques de gestion sont déjà disponibles pour la gestion des eaux pluviales (mesures visant à réduire l'écoulement de surface) et devraient être adoptées.
- Élaborer des normes de conception et d'ingénierie pour les infrastructures provinciales (routes, etc.).

Examen et approbation des aménagements

- Il est nécessaire de coordonner l'examen et l'approbation des aménagements entre différents ordres de gouvernement et organismes. Éliminer les redondances en matière d'approbation entre le gouvernement provincial et les municipalités (délégation de certains pouvoirs d'approbation).
- Il faudrait que ceux qui décident de construire dans des zones inondables signent une renonciation (aucune responsabilité publique, aucune indemnisation en cas de dommages).
- Si le financement doit être utilisé pour influencer les décisions des municipalités, il est nécessaire d'élaborer un ensemble de critères objectifs afin de déterminer quels projets seront financés.
- Ne plus accorder de permis de construction dans les zones inondables.
- Exiger une évaluation visant à prévoir les effets des changements climatiques sur des projets d'aménagement.
- Il faut adopter un règlement sur la construction ou la modification du zonage. Le code du bâtiment varierait en fonction du risque (p. ex., aucune garderie dans un sous-sol).
- Diriger les usages compatibles vers les zones inondables (p. ex., loisirs, parcs, agriculture et usages temporaires).

Autres points à considérer

- Une évaluation des risques devrait être réalisée pour appuyer la prise de décision en fonction des réalités locales. L'évaluation et la quantification du risque (scénarios, analyse du risque) seraient utiles pour élaborer des politiques appropriées.
- Ceux qui contribuent à accroître les inondations devraient en assumer les coûts.
- Du financement devrait être disponible pour la prise de mesures d'atténuation structurelle (sable de reconstitution, murs de roches, etc.)
- Apprendre des collectivités où des mesures sont déjà en place.

3) Qui devrait être responsable des mesures à prendre? Quel rôle devraient jouer les intervenants ne faisant pas partie du gouvernement?

Voir les remarques à la question 3 de l'objectif 1.

4) Est-ce que les participants aimeraient faire d'autres commentaires?

Les participants ont fait des commentaires à propos d'autres enjeux liés à cet objectif :

- Il est urgent de donner des indications à ceux qui construiront bientôt dans des zones inondables. Le temps presse. L'attente sera très coûteuse. Une fois connus les risques d'inondation, l'inaction pourrait engager la responsabilité.
- Le gouvernement doit être prêt à faire face à des contestations judiciaires des restrictions qu'il pourrait imposer.
- L'éducation (p. ex. ateliers) joue un rôle important. La valeur des différents outils qui pourraient faire partie de cette initiative n'est pas bien comprise.
- Des normes plus strictes entraînent des coûts plus élevés. Le durcissement des normes doit être accompagné d'un financement. Les sources de financement doivent être prévisibles et durables. Une certaine forme de partage des coûts est requise.
- En ce qui concerne les inondations, le niveau de compréhension varie selon les régions et les municipalités. Cette réalité doit être prise en compte.
- Tous les secteurs à risque doivent avoir un plan, qui pourrait être établi par l'entremise des commissions de services régionaux.
- Le processus de planification rurale doit s'appuyer davantage sur la collaboration avec les intervenants.
- Pour atteindre cet objectif, le gouvernement provincial devra faire preuve de leadership et de volonté politique.
- Si la valeur des propriétés diminue dans les zones inondables, il est possible que des personnes vulnérables (faible revenu) s'installent dans ces secteurs au fil du temps.
- Un régime d'imposition foncière adéquat et équitable (qui pourrait s'appliquer également dans les régions rurales et urbaines) doit être mis en place.

- Cette initiative doit être appuyée par un engagement à long terme des principaux décideurs (pas des mesures ponctuelles).
- Attention à la spirale générée par les dommages causés par les inondations : un sentiment de sécurité incite à réaliser d'autres aménagements, ce qui entraîne des pertes plus importantes durant une inondation, ce qui donne lieu à la mise en place d'autres mesures de protection, qui contribuent à renforcer le sentiment de sécurité.
- Disposons-nous des ressources nécessaires pour mettre en application cette politique?

Objectif 3: Atténuation éclairée des risques existants

Diminution des risques qui menacent les habitants, les bâtiments et les infrastructures déjà situés dans des zones inondables.

Projets de mesures

- 6. Conseiller sur la façon de protéger des inondations les propriétés et les infrastructures publiques et privées.*
- 7. Inciter les régions et les collectivités à établir des plans d'urgence en cas d'inondation et à les mettre à l'essai.*
- 8. Mettre à leur disposition des ressources améliorées de prévision et d'atténuation des risques d'inondation pour assister dans les efforts de planification d'urgence.*
- 9. Examiner la possibilité d'étendre la prévision des inondations à d'autres rivières que la rivière Saint-Jean.*

Résumé de la discussion au sein des sous-groupes

1) Est-ce que l'objectif est utile (nécessaire, important)?

Un vaste consensus se dégage à propos de l'utilité de cet objectif, comme l'indiquent des mots et des expressions comme « *oui* », « *essentiel* », « *très important* », « *nécessaire* », « *fondamental du point de vue d'un propriétaire foncier* », « *un outil important pour réduire les effets des inondations* », « *pas le choix* », « *bien sûr* », « *prolongement logique des deux premiers objectifs* ».

Dans certains cas, l'appui accordé à cet objectif est conditionnel : 1) « *oui, mais il faut l'étendre aussi aux futures mesures d'atténuation* », 2) « *les gouvernements ont la responsabilité d'apporter leur aide* », 3) « *oui, mais les mesures d'atténuation doivent être établies dans le contexte plus large de l'adaptation* », 4) « *oui, mais l'objectif ne va pas assez loin* ».

2) À votre avis, est-ce qu'il manque des mesures clés en relation avec cet objectif?

Voir les remarques préliminaires à la question 2 de l'objectif 1.

Mesures manquantes ou clarifications requises aux projets de mesures

Les commentaires portent sur diverses questions comme la portée et la définition d'atténuation (incluant le « retrait »), les outils disponibles et différentes considérations techniques et administratives :

- Un plan de déplacement (politique de retrait) doit être élaboré pour déterminer les secteurs où l'atténuation n'est pas réalisable ni souhaitable. Parfois, la meilleure réponse face à un risque consiste à déplacer les bâtiments et les infrastructures vulnérables plutôt qu'à les protéger sur place. Une évaluation « après inondation » pourrait également être effectuée afin de déterminer à quel moment le retrait est requis. (Selon certains participants, le retrait ne devrait s'appliquer qu'à ceux qui veulent être déplacés.)
- Il faut mieux définir ce que l'on entend par « atténuation » : s'agit-il d'éviter des coûts en prenant des mesures pour se protéger contre les inondations (champ d'action étroit) ou s'agit-il plutôt d'atténuer les inondations (champ d'action plus large)? Plutôt que de nous limiter à prendre des mesures de protection contre les inondations, nous devons adopter une vision plus large, c'est-à-dire réduire les effets des inondations.
- Il est nécessaire de ne pas limiter les mesures d'atténuation à la protection contre les inondations : a) ensemble d'incitatifs et de mesures dissuasives sur le plan financier doit être élaboré pour favoriser l'atténuation (p. ex., élimination de tous les programmes de « sauvetage » afin que la responsabilité financière incombe au propriétaire foncier); b) gestion des eaux pluviales en vue de réduire l'écoulement de surface; c) utilisation accrue des infrastructures vertes (p. ex., terres humides) pour la gestion des eaux pluviales; d) vérifications et inspections régulières des systèmes de drainage pour déceler et retirer ce qui peut les bloquer; e) élaboration de normes de gestion des réservoirs et de normes d'exploitation et de gestion des barrages privés comme moyen de réduire les risques d'inondation durant la fonte printanière et les événements extrêmes d'écoulement de surface (comité provincial de gestion des barrages?)
- La gestion des réservoirs du fleuve Saint-Jean doit être assurée en conformité avec la Commission de l'énergie et des services publics, et un plan de gestion doit être présenté pour les installations hydroélectriques
- En plus des mesures physiques de protection contre les inondations, une partie de l'atténuation consiste à prendre en considération toutes les répercussions associées au fait de continuer à vivre dans les zones inondables (p. ex., accès sécuritaire, sécurité publique).
- L'expression « protection contre les inondations » pourrait se rapporter à quelque chose qui n'est pas réalisable. Le risque peut être réduit, mais il ne peut pas être éliminé. À un certain point, il faut prendre en compte la loi des rendements décroissants.
- L'atténuation requise doit être mise en relation avec le risque (le coût financier de l'atténuation ne doit pas en dépasser les avantages). Le gouvernement doit établir ces lignes directrices.

- Les profils de risque pour différentes utilisations des terres et différents emplacements doivent être mis à la disposition de tous les décideurs afin que des décisions éclairées puissent être prises à propos des mesures d'atténuation et d'autres mesures.
- Il faut avoir la possibilité d'accepter certains risques et résultats quand l'atténuation n'est pas une option viable. L'acceptation du risque doit faire partie de la stratégie globale.
- Description de l'état de la situation actuellement en ce qui a trait à la planification en cas d'urgence
- Il faut évaluer/déterminer les ressources (dollars) qui seront nécessaires pour protéger contre les inondations les infrastructures appartenant au gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Préciser si les mesures prises pour atteindre cet objectif seront fondées sur des politiques ou des lignes directrices ou imposées par la loi.
- Les mesures doivent inclure des plans d'urgence obligatoires et coercitifs en cas d'inondation.
- Le gouvernement doit être plus normatif et ne pas se limiter à faire des « recommandations » (il faut des « exigences ») en matière de protection contre les inondations.
- Il faut que toutes les collectivités se dotent d'un plan d'urgence « tous risques » et de centres d'évacuation (informer les décideurs/équipes [connaître les risques] et éduquer les citoyens).
- Des efforts doivent être déployés pour établir et offrir une assurance contre les inondations.
- Inclure l'atténuation de l'érosion dans la stratégie.
- Cet objectif permettra-t-il de gérer les inondations dans d'autres secteurs que les zones inondables cartographiées (débordement de fossés municipaux, nappe d'eau près de la surface du sol, etc.)?
- Il faut clarifier la signification des mesures (actuellement trop vagues et de haut niveau).

Détails sur la mise en œuvre

Ces commentaires portent principalement sur des outils particuliers de prévision des inondations, d'alerte en cas d'inondation et d'atténuation :

Prévision des inondations et outils et méthodes d'alerte

- Capacité accrue en matière de prévisions météorologiques pour améliorer ou étendre la prévision des inondations et surveillance en temps réel du niveau des eaux (le réseau hydrographique n'est pas suffisant)
- La prévision des inondations doit s'effectuer en « temps réel » et non au moyen de rapports quotidiens (les rapports présentés sur une base quotidienne ne sont pas assez fréquents pour intervenir en cas d'embâcles).
- Diffuser les prévisions des inondations en temps opportun dans toute de la collectivité, et pas seulement auprès des intervenants en cas d'urgence.
- Il est nécessaire d'améliorer la prévision des inondations dans les régions côtières.

- L'atténuation éclairée doit comprendre la communication des niveaux prévus d'inondation à l'aide d'une cartographie Lidar détaillée afin que les propriétaires fonciers sachent dans quelle mesure leurs propriétés pourraient être touchées.
- Il n'y a pas que les inondations à grande échelle (côte et rivières) qui doivent retenir l'attention. Il faut également tenir compte des préoccupations locales relatives au drainage (fossés, nappe d'eau près de la surface du sol, etc.).
- Création d'un bureau provincial unique pour l'ensemble des prévisions des inondations et la surveillance connexe
- Utiliser les repères locaux du niveau d'eau et les piquets plantés au sol pour délimiter les zones vulnérables aux inondations, les caméras dirigées vers les rivières, les étalons de mesure placés sur des piliers, les détecteurs du niveau de l'eau sur les ponts, etc.
- Utiliser un système de numéros d'identification pour les infrastructures (indiqués sur les cartes et les structures).
- Il doit y avoir un système jumelé aux cartes pour que les personnes puissent s'enregistrer auprès de SNB afin de recevoir des messages et des nouvelles par courriel à propos des inondations.
- Les avertissements sur le niveau de l'eau doivent être disponibles sur le système de cartographie électronique de GeoNB.
- Utiliser un profileur de risque sentinelle ou un logiciel similaire pour évaluer le risque et pour émettre rapidement des avis en cas d'urgence (avec du soutien technique).
- Envisager l'utilisation d'un système d'avertissement « semi-automatisé » pour les petites rivières et régions.
- Incorporer les meilleures pratiques de gestion des autres administrations.

Autres points à considérer

- Les solutions (mesures d'atténuation) ne doivent pas déplacer le risque d'inondation vers les propriétés adjacentes (lignes directrices nécessaires).
- Cet objectif doit être accompagné d'un plan de communication officiel afin de déterminer la façon dont l'information sera communiquée (site Web, brochures, etc.).
- Un soutien et des directives doivent être fournis aux propriétaires fonciers et aux promoteurs (méthodes et matériaux novateurs pour la protection contre les inondations).
- Lier la protection contre les inondations au processus d'inspection des bâtiments (capacité d'émettre des ordres de suspension des travaux).
- Il devrait y avoir une façon d'exiger que soient prises des mesures d'atténuation sur une propriété afin de protéger une propriété adjacente touchée par les inondations.
- L'exercice doit inclure l'ensemble de la population.
- Déterminer les capacités locales d'intervention face à divers types d'inondations (la capacité est limitée dans les petites collectivités).
- Un modèle de « l'utilisateur-payeur » doit être adopté (pour assurer le financement par le secteur industriel et les promoteurs des mesures d'atténuation requises).

- Fournir de l'information sur les inondations pour chaque propriété au moyen de la Gazette foncière ou des NID (divulgateion du risque).
- Mettre à jour les codes du bâtiment afin d'y inclure la protection contre les inondations.
- Il est nécessaire d'avoir des plans d'urgence à jour.
- Établir des normes et des modèles afin de déterminer les mesures d'atténuation.

3) Qui devrait être responsable des mesures à prendre? Quel rôle devraient jouer les intervenants ne faisant pas partie du gouvernement?

Voir les remarques à la question 3 de l'objectif 1.

4) Est-ce que les participants aimeraient faire d'autres commentaires?

Les participants ont fait des commentaires à propos d'autres enjeux liés à cet objectif :

- En ce qui a trait aux directives en matière de protection contre les inondations, il n'est pas nécessaire de partir de zéro. Nous avons actuellement accès à une grande quantité de renseignements utiles (à l'échelle municipale au Nouveau-Brunswick et à partir d'autres administrations).
- Le financement est un enjeu important.
- Il n'est pas raisonnable d'exiger que les propriétaires soulèvent leurs fondations et remplissent les sous-sols.
- Des plans régionaux sont nécessaires. Les autres plans doivent s'harmoniser avec eux.
- Les plans de l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) doivent inclure les districts de services locaux.
- Toute décision prise en lien avec cet objectif doit être pleinement documentée.
- L'atténuation doit comprendre des mesures structurelles et non structurelles.
- Il ne faut pas perdre de vue la nécessité de réduire les changements climatiques (il ne faut pas uniquement s'y adapter).
- Nous parlons souvent d'inondations et d'adaptation, mais il faut aussi tenir compte d'autres enjeux, comme l'érosion, la déforestation, etc.

Objectif 4 : Éducation, collaboration et engagement efficaces

Conscientisation du public à l'égard des risques d'inondation, dont la gestion s'appuie sur un engagement et une collaboration accrus.

Projets de mesures

10. Améliorer et mettre à profit les outils existants pour favoriser l'éducation, la communication, la collaboration et l'engagement.

11. Fournir du soutien, des outils d'analyse et des conseils afin d'aider les collectivités à mettre en œuvre des plans de réduction des risques d'inondation à l'échelle locale.

Résumé de la discussion au sein des sous-groupes

1) Est-ce que l'objectif est utile (nécessaire, important)?

Il semble y avoir un large consensus quant à l'utilité de cet objectif. Cette opinion s'exprime par l'utilisation de mots et d'expressions comme « *oui* », « *très important* », « *essentiel* », « *très nécessaire* », « *très utile* », « *dans le prolongement des objectifs précédents* ».

Certains participants ont émis certaines réserves : 1) « *Il ne s'agit pas vraiment d'un objectif distinct. Il devrait faire partie intégrante des trois autres.* » (L'objectif 4 devrait être le moyen par lequel les autres objectifs sont atteints.) 2) « *Il ne s'agit peut-être pas vraiment d'un objectif. Il devrait être reformulé et renommé* » 3) « *L'expression « divulgation complète » doit être ajoutée au titre de cet objectif* » 4) « *Il faut reconnaître que l'engagement et l'éducation sont deux processus distincts* », 5) « *Dans cet objectif, il manque l'expression "accroître la sensibilisation"* ».

2) À votre avis, est-ce qu'il manque des mesures clés en relation avec cet objectif?

Voir les remarques préliminaires à la question 2 de l'objectif 1.

Mesures manquantes ou clarifications requises aux projets de mesures

Les commentaires comprennent ce qui suit :

- Il faut clarifier la signification des mesures (actuellement trop vagues et de haut niveau).
- Définir le processus à suivre, parce que c'est très important.

- Déterminer toutes les mesures secondaires nécessaires ainsi que les étapes requises.
- Établir les mesures qui permettront de passer d'une mentalité de « ressources limitées » à une mentalité d'« atouts et d'opportunités ».
- Élaborer un plan complet et coordonné de collaboration, de communication et d'engagement (réseau provincial permettant de faciliter un plan d'éducation provincial et efficace). À part les plans d'intervention d'urgence de l'OMU, il n'existe actuellement aucune stratégie claire de communication générale.
- Déterminer les stratégies de financement.
- Les mesures doivent comprendre la mise en place d'un système provincial d'alerte en cas d'urgence.

Certains participants ont indiqué que les résultats visés devraient être plus vastes et plus ambitieux : modification des perceptions et changement de paradigme. La question qui devrait être posée sur la rue au sein des collectivités locales est celle-ci : « Qu'allons-**nous** faire à propos des inondations? » Ce type de mentalité (responsabilité personnelle / responsabilité locale) doit être un résultat visé par cet objectif. L'adaptation doit faire partie de notre prise de décision et de notre culture quotidiennes. Apprendre à vivre avec les inondations en tant que partie intégrante de notre environnement.

Détails sur la mise en œuvre

Les commentaires portent sur des enjeux tels que les outils et les méthodes à adopter pour la formation, l'éducation et l'échange d'informations, les stratégies de transmission de messages, la planification de la communication et les façons d'organiser les ressources afin d'atteindre l'objectif :

- Offrir de la formation et du soutien professionnels aux personnes qui doivent mettre au point les outils et faire le travail, p. ex. éducation ciblée des représentants locaux et municipaux (module de formation offert par des experts).
- Utiliser le processus d'approbation en tant qu'outil et moyen de sensibilisation des propriétaires fonciers.
- Intégrer une partie de l'éducation publique nécessaire dans le programme scolaire. De plus, ajouter les notions de protection contre les inondations à la formation des métiers de la construction.
- Favoriser les groupes de travail, les conversations, le réseautage et le renforcement des relations entre les intervenants en tant qu'outils pour accroître l'engagement (afin de compléter l'information technologique).
- Créer des trousseaux d'outils, incluant des outils visuels, des cartes et des méthodes simples pour l'interprétation des risques d'inondation (feu vert, feu jaune, feu rouge).
- Annonces et réunions d'intérêt public au moyen de médias et de méthodes non traditionnels
- Information additionnelle sur le site Web de GeoNB. Il ne faut pas juste montrer des cartes, il faut aussi expliquer comment les niveaux d'inondation ont été obtenus et ce qu'ils signifient.
- Mettre davantage l'accent sur les risques d'inondation dans les régions côtières.

- L'information sur « l'importance de la dernière inondation » doit être communiquée.
- Sensibilisation aux avantages pour l'économie et la sécurité publique afin d'aider les collectivités à mettre en œuvre une infrastructure verte
- Cartographie en ligne améliorée sur les risques, avec une base de données interactive sur les propriétés (divulgarion du risque)
- Groupe de travail sur les changements climatiques et bureau de surveillance pour l'ensemble de la province
- Vérifications et inspections régulières des systèmes de drainage pour déceler et retirer ce qui peut les bloquer et autres mesures préventives
- Offrir un point commun d'accès et de communication (sur le Web).
- Établir un moyen de diffuser les résultats des études financées par le Fonds en fiducie pour l'environnement.
- Externalisation ouverte (science citoyenne) en tant que moyen d'obtenir des données de surveillance et d'accroître la sensibilisation
- Faciliter l'utilisation de GeoNB (difficile de trouver les NID).
- Il est évident que les rôles et les responsabilités des différents acteurs sont en grande partie inconnus. Il faudrait s'occuper de cette question dans le cadre des mesures.
- Il s'agit d'une activité permanente et non d'une activité ponctuelle. Les outils, les idées et les mesures doivent être mis à jour régulièrement.
- Cet objectif doit s'appliquer à tout le monde, pas seulement aux personnes qui vivent dans les zones inondables (tous les contribuables doivent y être favorables).
- Il est nécessaire de transmettre un message qui traite tous les résidents de façon égale et qui s'adresse à tous les auditoires, peu importe leur niveau de connaissances techniques. Il faut dire aux citoyens comment ils peuvent contribuer (tant positivement que négativement).
- Maintenir une collaboration sur les changements climatiques (réseau environnemental).
- Gérer les attentes (la stratégie n'éliminera pas les inondations et ne résoudra pas tous les problèmes liés aux inondations; le gouvernement ne peut pas payer pour tout et ne le fera pas : rachats, indemnités, etc.).
- L'éducation doit comprendre une composante sur les terres humides.
- Il faut déterminer la meilleure stratégie pour attirer le plus possible l'attention et susciter l'intérêt.
- Engagement de la collectivité plutôt que consultation. Le processus d'engagement doit être itératif (engagement à plusieurs reprises dans le but d'accroître la participation et de favoriser l'« appropriation »).

3) Qui devrait être responsable des mesures à prendre? Quel rôle devraient jouer les intervenants ne faisant pas partie du gouvernement?

Voir les remarques à la question 3 de l'objectif 1.

4) Est-ce que les participants aimeraient faire d'autres commentaires?

Les participants ont fait des commentaires à propos d'autres enjeux liés à cet objectif :

- Il s'agit de l'objectif le plus important, et c'est celui qui nécessitera le plus de temps.
- Un public informé est plus susceptible de participer à la recherche de solutions.
- Il est important de créer une synergie en vue d'agir plutôt que de créer des attentes en matière d'indemnisation.
- Si la collaboration, l'éducation et l'engagement ne font pas partie de la stratégie dans son ensemble, la stratégie pourrait échouer ou être « récupérée à des fins politiques ».
- Nous devons agir maintenant.
- Il sera particulièrement difficile de faire participer les populations vulnérables qui sont les plus touchées par les inondations (personnes âgées, résidents des parcs à roulotte, résidents des propriétés locatives à faible revenu, certaines Premières Nations).
- Il sera important d'établir une stratégie de communication comprenant des échéances, des mesures concrètes et des résultats précis (s'applique également à tous les autres objectifs).
- Dans certaines collectivités du Nouveau-Brunswick, il existe actuellement des exemples de structures organisationnelles qui se prêteraient bien à la mise en œuvre de cette initiative. Ces exemples devraient être examinés et pris en considération.
- Peu importe les outils utilisés, ils seront plus efficaces s'ils sont suivis de près par une inondation.
- Cet objectif s'applique à tous les risques, pas uniquement au risque d'inondation.
- Cet objectif doit être basé sur le plein accès à toute l'information pertinente sous une forme compréhensible.
- Tous les outils doivent être basés sur de l'information exacte.
- Il est important de distinguer « engagement » et « communication ».

Annexe 1 : Atelier des intervenants: élaboration d'une stratégie provinciale de réduction des risques d'inondation

Date : Le 28 janvier 2014

Heure: de 8 h 30 à 16 h 30, *régistration de 8 h 15 à 8 h 30*

Lieu: Fredericton Inn, Fredericton

Buts de l'atelier :

1. Informer les principaux intervenants de l'intention du gouvernement provincial d'élaborer une stratégie de réduction des risques d'inondation pour le Nouveau-Brunswick.
2. Faire part aux intervenants des objectifs, des défis, des mesures à prendre et des résultats à atteindre en vue d'obtenir leurs commentaires et de les intégrer à la stratégie.

Programme

8 h 30 - Commencement de de l'atelier

- Mot de bienvenue
- Discours d'ouverture
- Présentations
- Examen de l'ordre du jour et des objectifs de l'atelier
- Présentation: Aperçu de la stratégie provinciale de réduction des risques d'inondation: Orientation, Portée & Intention
- Présentation: Sommaire de l'analyse et de la recherche effectuées pour soutenir l'élaboration de la stratégie

10 h 30 à 10 h 45 - Pause

- Présentation: Aperçu général de la structure proposée pour la stratégie (objectifs, défis, mesures et résultats).
- Présentation détaillée de l'objectif 1 (défis, mesures et résultats)
- Discussion en petits groupes sur l'objectif 1 (défis, mesures et résultats)

12 h à 13 h - Dîner

- Présentation détaillée de l'objectif 2 (défis, mesures et résultats)
- Discussion en petits groupes sur l'objectif 2 (défis, mesures et résultats)
- Présentation détaillée de l'objectif 3 (défis, actions et résultats)
- Discussion en petits groupes sur l'objectif 3 (défis, mesures et résultats)

14 h 45 à 15 h - Pause

- Présentation détaillée de l'objectif 4 (défis, mesures et résultats)
- Discussion en petits groupes sur l'objectif 4 (défis, mesures et résultats)
- Occasion pour les intervenants de poser d'autres questions et de soulever des points en suspens
- Prochaines étapes

16 h 30 – Fin de la session

Annexe 2 : document d'information

Élaboration d'une stratégie de réduction des risques d'inondation au Nouveau-Brunswick : document d'information pour l'atelier des intervenants

A. Contexte

Inondations : historique

- L'inondation des zones côtières et intérieures figure parmi les plus grands dangers qui menacent les Canadiens de nos jours. C'est d'autant plus vrai pour le Nouveau-Brunswick où, encore aujourd'hui, on constate une tendance à s'établir près des côtes et des rives des cours d'eau intérieurs, et où de nombreuses collectivités ont été établies dans des secteurs touchés par des inondations périodiques. L'inondation d'établissements humains au Nouveau-Brunswick ne date pas d'hier, des inondations d'importance variable ayant été signalées dès 1696.

Coûts croissants

- Si on le compare à celui des cinq années précédentes, le nombre de demandes d'aide financière en cas de catastrophe présentées au cours des cinq dernières années au Nouveau-Brunswick a triplé.
- De 2008 à 2012, les coûts liés aux inondations au Nouveau-Brunswick ont dépassé les 100 millions de dollars et ceux-ci devraient continuer d'augmenter, car la fréquence et l'ampleur des phénomènes météorologiques violents s'accroissent.
- Le gouvernement provincial a dépensé quelque 28 millions de dollars pour la réparation d'infrastructures endommagées par des crues entre avril 2008 et l'été 2011.
- Si on ajoute à ces dépenses les coûts entraînés par la perturbation des activités des entreprises touchées et du transport, de même que les coûts immatériels liés à l'anxiété et à la souffrance des personnes concernées, les coûts sont considérables.

Défi pour l'avenir

- Compte tenu des changements climatiques, de la poursuite de l'aménagement dans les zones inondables et de l'absence d'assurance contre les inondations pour les biens résidentiels au Canada, les coûts associés aux dommages causés par les inondations, tout comme le fardeau financier qui en résulte pour les particuliers et les contribuables, continueront d'augmenter à moins que des mesures soient prises pour gérer les risques d'inondation.

Les avantages d'une approche proactive

- Selon des recherches menées au Canada et aux États-Unis, la gestion proactive des risques d'inondation procure des avantages à long terme qui sont nettement plus importants que ses coûts.

B. Initiative en cours : stratégie de réduction des risques d'inondation au Nouveau-Brunswick

Élaborer une stratégie

- Reconnaissant les réalités décrites ci-dessus, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé, dans le discours du Trône de novembre 2012, à entreprendre l'élaboration d'une stratégie globale de réduction des risques d'inondation dans l'intérêt de toute la population de la province.
- Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL), en consultation avec un groupe de travail interministériel, mène l'élaboration d'une stratégie provinciale de réduction des risques d'inondation côtière et intérieure au Nouveau-Brunswick.
- Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises en 2013. Ses membres ont mené de vastes recherches préliminaires qui ont abouti à l'établissement de buts, d'objectifs, de mesures éventuelles et de résultats à atteindre qui, ensemble, constituent les grandes lignes d'une stratégie globale de réduction des risques d'inondation.

Buts de la stratégie

- Les principaux buts de la stratégie sont les suivants :
 1. accroître la sécurité du public et éviter les difficultés personnelles;
 2. réduire les dommages aux biens, aux infrastructures et à l'environnement causés par les inondations;
 3. accroître la résilience des collectivités;
 4. faire réaliser des économies aux contribuables du Nouveau-Brunswick;
 5. réduire l'incertitude quant aux risques d'inondation afin que les administrations publiques et les particuliers prennent de meilleures décisions.

Objectifs de la stratégie

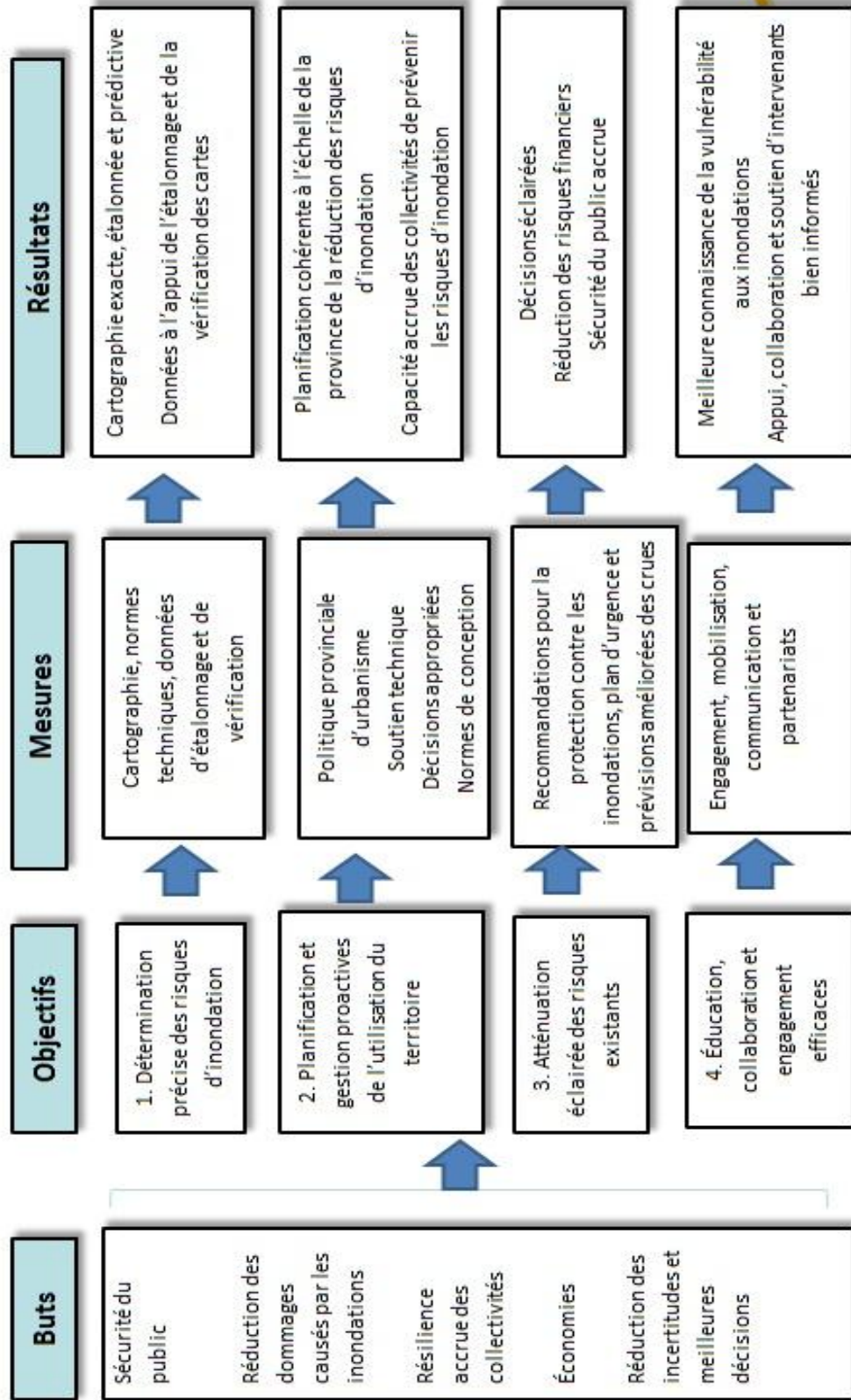
- Appuyer les buts et les quatre objectifs clés :
 1. Détermination précise des risques d'inondation pour le public : *détermination précise des zones susceptibles d'être inondées dans l'avenir.*
 2. Planification et gestion proactives de l'utilisation du sol : *planification juste et équitable pour la gestion des risques d'inondation dans les futurs aménagements.*
 3. Atténuation éclairée des risques existants : *diminution des risques qui menacent les habitants, les bâtiments et les infrastructures qui se trouvent déjà dans des zones inondables.*
 4. Éducation, collaboration et engagement efficaces : *conscientisation du public à l'égard des risques d'inondation, dont la gestion s'appuie sur un engagement et une collaboration accrus.*

Défis et possibilités

- La stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick doit tenir compte d'un certain nombre de défis et de possibilités :
 - cartographie des zones inondables incomplète et périmée;
 - importants aménagements le long des rivières et des côtes;
 - plans locaux d'intervention en cas d'inondation incohérents et incomplets;
 - absence d'assurance contre les inondations pour les résidences au Canada;

- citoyens et entreprises à la recherche de renseignements et d'outils pour prévenir les risques d'inondation;
- connaissance variable des risques d'inondation chez les particuliers, les collectivités et les entreprises;
- solutions diverses envisagées par les particuliers, les collectivités et les entreprises pour faire face aux risques d'inondation;
- complexité technique liée aux risques d'inondation et aux solutions possibles, et nécessité de bien les communiquer au public;
- nécessité d'obtenir l'appui du public pour prendre les mesures qui s'imposent;
- ressources limitées pour mettre en œuvre la stratégie.

Projet de cadre : Stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick



Annexe 3: Liste des participants

Nom	Affiliation
Melanie Aube	Institute de reserche shippigan
Nassir El-Jabi	Université de Moncton
Onil Comeau	Société des Estuaires et du Littoral
Wilfred Roussel	Maire, Le Goulet
Jacques Doiron	Agent d'exécution, ville d'Edmundston
Sabine Dietz	EOS Energy, Sackville
Rheal Daigle	R.J. Daigle Enviro
Manon Losier	Directrice de la commission de l'Environnement, Tracadie Sheila
Elaine Aucoin	Directrice de la planification et de la gestion de l'environnement, ville de Moncton
David Lieske	Mount Alison University
Stephanie Merrill	Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick
Marcello Battilana	Gérant, Croissance et Services communautaires , ville de Fredericton
Ben Whalen	Maire-Adjoint, Sussex Corner
Dan Harrington	Commission des services régionaux 10
Emily Phillips	Mount Alison University
Frank Johnston	Green Light, Grand Falls
Kim Reeder	Quoddy Futures, Charlotte County
Harley Hunt	Conseiller, Sussex Corner
Paul Burns	Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick
Tracey Wade	Commission des services régionaux 7
Tim Ambery	Falls Brook Centre
Melony McCarthy	Sécurité publique Canada
Dan Dionne	Directeur général, ville de Perth-Andover
Sean Morton	Organisation des mesures d'urgence, St. George
Eric Arsenaault	Chef des pompiers, ville de Moncton
Chris Pitman	Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick
Mary Ann Coleman	Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick
Ken Kinney	Ministère des Ressources naturelles
Raymond Murphy	Union des municipalités du Nouveau-Brunswick
Bruce Jackson	Conseiller, St. George, Eastern Charlotte Flood Relief Committee
Steve Olmstead	Bureau d'assurance du Canada

Paul Arp	University of New Brunswick
Mark D'Arcy	Friends of the UNB Woodlot
A. Bruce Kinnie	Agriculture, Aquaculture et Pêches
Denis Roussel	Cities Association of NB
Dedric Grecian	Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick
Sebastien Doiron	Commission des services régionaux 7

Annexe 4: Liste des présentateurs, des animateurs et des preneurs de notes

Nom	Affiliation
Présentateurs et conférenciers	
Hon. Danny Soucy	ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Lesley Rogers	Environnement et Gouvernements locaux
Jeff Hoyt	Environnement et Gouvernements locaux
Animateurs	
Marc Babineau	
Animateurs et des preneurs de notes pour petits groupes	
Lisa Munn	Sécurité publique
Chris Hand	Sécurité publique
Colette Lemieux	Environnement et Gouvernements locaux
Michelle Daigle	Environnement et Gouvernements locaux
Prativa Pradhan	Environnement et Gouvernements locaux
Robert Hughes	Environnement et Gouvernements locaux
Jason Hallett	Environnement et Gouvernements locaux
Nancy Lynch	Transports et Infrastructure
Paul Jordan	Environnement et Gouvernements locaux
Lisa Harrity	Environnement et Gouvernements locaux
Darwin Curtis	Environnement et Gouvernements locaux
Kim Hughes	Environnement et Gouvernements locaux
Nelda Craig	Environnement et Gouvernements locaux
Chandra Clowater	Environnement et Gouvernements locaux
Martin Boulерice	Environnement et Gouvernements locaux
David Whyte	Environnement et Gouvernements locaux